

qu'un très faible contingent, les acquisitions de terrains à faire sur Roubaix et sur Watrelles restant, dans tous les cas, au compte de ces deux localités. La dépense de 153,870 fr. serait ainsi entièrement à leur charge et pourrait être répartie entre elles comme suit :

Contingents		
	Roubaix-Watrelles	Total
Indemnités de terrain	79.365	60.095
Travaux	12.733	1.747
Total	92.118	61.752
		153.870

Je vous prie de vouloir communiquer cet exposé au Conseil municipal de votre ville, pour qu'il se prononce sur la question de son adhésion aux dispositions sus-énoncées, et vote, s'il y a lieu, les ressources nécessaires au paiement de la part contributive de la localité dans la dépense du projet. Je vous serai obligé de m'adresser le plus tôt possible et en double expédition, la délibération qui aura été prise sur cette affaire, en y joignant les pièces justificatives prescrites par les instructions.

Agréé, Monsieur le Maire, etc.  
Le Préfet du Nord,  
Séguier.

M. le Maire : Qui trop embrasse, mal étreint ; il serait mieux de nous borner à ce qui est proposé, et de demander plus tard le pont qui certainement sera nécessaire.

M. P. Filipo : Je persiste néanmoins à proposer de demander la construction d'un second pont sans aucun délai ; ce n'est pas seulement quand la route sera encombrée qu'il sera temps de songer à la demander.

M. Bellebecq-Defontaine trouve qu'il serait utile de conserver l'ancienne route dans l'intérêt des propriétés des Hospices.

M. le Maire : Nous ne devons pas nous occuper de cette question, puisque la ferme dont parle M. Bellebecq est située sur le territoire de Watrelles ; il s'agit seulement aujourd'hui du redressement de la route jusqu'à la limite du territoire de Roubaix. A la suite de ces explications, le Conseil a voté le voeu proposé par le rapport.

## ROUBAIX

ET LE NORD DE LA FRANCE

L'administration municipale vient de prendre un excellent arrêté que nous nous empressons de publier :

Nous, Maire de la ville de Roubaix,

Vu la loi du 18 juillet 1837 ;

Vu les lois des 24 août 1790 et 22 juillet 1791, qui confèrent aux autorités municipales le droit d'inspection sur la salubrité des comestibles mis en vente ;

Considérant qu'une surveillance spéciale et une répression sévère sont nécessaires pour mettre fin aux falsifications et aux tromperies qui se commettent impunément, en ce qui concerne la mise en vente des denrées alimentaires de toute nature ;

Arrêtons :

Article 1<sup>er</sup>. Il est créé un emploi de Sous-Inspecteur des denrées alimentaires de la ville de Roubaix.

Il aura pour attributions le droit de visite de ces denrées dans les places et marchés que dans les boutiques et magasins ouverts au public, ainsi que de celles offertes par les colporteurs ou transportés à domicile.

Art. 2. Tout marchand de denrées alimentaires devra, sur la simple demande du sous-inspecteur, se prêter aux vérifications que celui-ci croira devoir faire.

Art. 3. Le sous-inspecteur s'entendra avec l'inspecteur pour les visites à l'Abattoir et au marché aux Poissons.

Art. 4. Sous la dénomination de denrées alimentaires, on comprend, outre les choses qui servent à la nourriture de l'homme, les boissons et autres liquides qui ont la même destination.

Art. 5. Le sous-inspecteur pourra requérir au besoin l'assistance de la force publique pour faciliter ses vérifications.

Art. 6. Il prendra les instructions de M. le commissaire central, et lui adressera un rapport écrit, tous les matins, avant onze heures, sur le résultat des visites et l'emploi de son temps.

Art. 7. Les comestibles ou denrées gâtés ou nuisibles seront saisis par le sous-inspecteur ou par la police, et le contrevenant sera poursuivi devant le tribunal compétent pour être statué ce que de droit.

Art. 8. M. le commissaire central est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Art. 9. M. DELHAY est nommé sous-inspecteur des denrées alimentaires.

Fait et arrêté le 1<sup>er</sup> mai 1872.

DELEPORTE-BAYART, adjoint.

Vu :

Lille, le 2 mai 1872,

Le Préfet du Nord,

SÉGUIER.

Nous avons dit, d'après le Journal officiel, que notre honorable député M. de Corcelle, s'était abstenu dans le vote sur l'amendement Bardoux et Bertaud ; aujourd'hui, le même Journal officiel, enregistre l'observation suivante sur le procès-verbal lu au commencement de la séance du 2 mai :

M. de Corcelle. — A ma grande surprise, mon nom a été porté parmi les absents dans le scrutin sur l'amendement de M. Bardoux. J'étais présent et j'ai la certitude d'avoir déposé dans l'urne un bulletin bleu contre l'amendement de M. Bardoux.

Je demande la rectification de cette erreur que je ne puis pas m'expliquer. Plusieurs de mes collègues, qui étaient à mes côtés, ont été témoins de mon vote.

Voix diverses. — Votre affirmation suffit.

M. de Corcelle. — Il y a là une erreur sur laquelle j'appelle l'attention du bureau pour qu'elle ne se renouvelle pas.

L'Echo du Nord dit que le général Faidherbe fera partie du Conseil de guerre devant lequel va comparaître le maréchal Bazaine.

Lundi, à une heure, dit le Journal de Calais, le général Faidherbe s'est en-

barqué pour l'Angleterre sur le paquebot-malle Prince Impérial, capitaine Jutelet. Avant de s'embarquer, le général s'est promené sur la jetée. Beaucoup de jeunes mobiles, qui ont fait sous ses ordres la campagne de 1870-71 de l'armée du Nord, s'empressaient de le saluer.

Quand le général est descendu sur le navire, une foule sympathique bordait le quai et regardait avec intérêt le général. Des matelots anglais l'examinaient aussi avec la plus vive curiosité, et se disaient entre eux : « It is Faidherb. » Quand le paquebot a démarré, le public s'est découvert, mais sans pousser un cri, le général étant en bourgeois. Au quai : marée, un groupe de marins, le salua des cris de : Vive Faidherbe !

Des instructions ministérielles recommandent la plus grande vigilance à l'égard des bohémiens ; il est prescrit de repousser du territoire français tout individu qui ne justifierait pas suffisamment de sa nationalité et de son identité. Les maires seraient invités, par ces mêmes instructions, à ne point tolérer sur la voie publique ou les terrains communaux aucune voiture servant de domicile à des gens sans profession avouée. Ces mesures seront d'autant mieux vues que, sous l'apparence des bohémiens, la Prusse nous avait expédié jadis beaucoup d'espions que nous avons retrouvés plus tard conduisant les fourgons remplis du produit de ses réquisitions et « autres pilleries », comme dirait Montluc.

Sur la demande de l'administration de notre département, M. le ministre de la guerre vient de détacher un détachement de vingt hommes de la gendarmerie mobile de la Seine pour être répartis sur les points du département où le typhus exerce plus spécialement ses ravages. Ces hommes sont arrivés de matin, et une brigade a été dirigée au ssitôt sur Bergues.

Puisque ni le Progrès ni tout autre feuille locale ne s'inscrit en faux contre le fait d'illégalité, relativement à l'adjudication des fournitures de la maison centrale, il est donc vrai, écrit la Vraie-France ? S'il est vrai, dites-nous, de grâce, quel fond il faut faire sur la prétendue délicatesse républicaine, sur l'intégrité démocratique de nos ultras ? Nous exposons aujourd'hui catégoriquement la chose. Aurons-nous finalement une explication.

L'entreprise de la maison centrale a été mise en adjudication suivant les règles ordinaires. L'adjudicataire n'ayant pas été admis, parce qu'il est un failli non réhabilité, l'administrateur, au lieu de procéder à une nouvelle adjudication, a donné de la main à la main l'adjudication au prix de la commission à un frère et ami qui était l'appui du failli pour cette affaire. Ce qu'il y a de plus grave dans cette affaire, c'est que l'ancien entrepreneur de la maison centrale apprenant que l'adjudication était annulée, avait été offrir à l'administration supérieure de continuer son entreprise avec un rabais sur le prix fait par le failli : Malgré cela, faisant bon marché de la légalité, bon marché de la légalité, bon marché de l'intérêt du Trésor, qui perdra de ce chef 15 à 20,000 francs, on a donné à titre gracieux l'adjudication à un prix inférieur, à un ancien fonctionnaire de Gambetta, dont on voulait récompenser et entretenir le zèle.

Ce n'est pas tout, cette adjudication concédée aussi illégalement à un prix trop élevé, permet au concessionnaire gambettiste de donner des places grassement payées, dans l'affaire, à tous les frères et amis des environs. C'est une armée de démocrates qui va vivre aux frais du Trésor, indirectement, bien entendu, puisque c'est l'adjudicataire qui paie les employés, seulement on lui aura laissé puiser dans la caisse du Trésor, afin qu'il puisse distribuer largement.

Par jugement en date du 23 avril 1872, le tribunal correctionnel de Dunkerque a condamné les sieurs Seize, Laurent et Vanhersecke Jean, cultivateurs domiciliés à Esquelbecq, chacun à dix jours d'emprisonnement et 25 francs d'amende, pour délits et contraventions connexes en matière de typhus contagieux des bêtes à cornes.

Voici la liste des communes infectées du typhus contagieux, à la date du 3 mai 1872, avec indication du dernier cas constaté :

Hondschoote, 13 avril ; Mons-en-Pévèle, 18 ; Vieux-Condé, 20 ; Fontaine-au-Bois, 20 ; Loex, 22 ; Catillon, 22 ; Faumont, 22 ; Esquelbecq, 23 ; Maing, 27 ; Cassel, 30 ; Terdegem, 30 ; Bierné, 1<sup>er</sup> mai ; Pitgam, 1<sup>er</sup> mai ; Wormhoudt, 1<sup>er</sup> mai.

Hier matin, à sept heures, deux cadavres d'enfants nouveau-nés ont été retirés du canal de la Deûle à la hauteur du Pont-Neuf, et transportés à la morgue. Tous deux appartenaient au sexe masculin ; les corps, parfaitement constitués, étaient enveloppés dans un morceau de toile de bache.

Comme les mœurs vont se policant de jour en jour ! Tout récemment deux jeu-

nes gens de Thiant, qui depuis longtemps avaient cessé de faire commerce d'amitié, engagèrent une lutte pendant laquelle l'un d'eux mordit son adversaire à l'oreille avec une telle conviction qu'il emporta la pièce et... l'avala, au moins on l'assure. Inutile de dire qu'un procès verbal a été dressé et que l'anthropophage aura quelques comptes à rendre à la justice. (Courier du Nord.)

A Wallers, on n'est pas non plus ennemi de la gaité. Le 20 avril, jour de la ducasse, des farceurs ont trouvé plaisant de faire rissoler un marchand de pommes de terre frites dans sa propre chaudière. Le malheureux a été fortement brûlé. Des poursuites sont dirigées contre les auteurs de cette stupidité méchanceté. (id.)

### BLUETTES ROUBAISIENNES

Un écrivain-académicien a dit : « Louis XIV imposa la gloire à son siècle. » C'est une imposition à laquelle la troisième république n'a point pensé.

Dialogue entendu hier, vers onze heures et demie, sous les galeries du magasin de la Providence :

— Que pensez-vous de X...  
— Oh ! c'est un homme qu'il faut savoir louer... ou acheter.

Autre dialogue :  
Vous savez que le petit Z... veut se faire nommer commissaire-priseur ?  
— Parbleu ! il ne peut vivre que de charges !

Une riche marchande des environs de Roubaix, connue par son bavardage intarissable, est morte le mois dernier, dans un âge très-avancé ; un neveu, son unique héritier, va faire graver cet épitaphe sur sa tombe :

Elle a fait du bruit dans le monde :  
Elle y parla quatre-vingts ans !

SPHINX.

Roubaix, dimanche.

VILLE DE ROUBAIX.

### Cours public de chimie.

Lundi 6 mai, à 8 h. 1/4 du soir.

Les principaux organes des plantes étudiés au point de vue chimique.

### Cours public de Physique.

Mercredi 9 mai à 8 h. 1/4 du soir.

La machine pneumatique.

**CONVOI FUNÈBRE** Les funérailles de dame SOPHIE TETTELIN, épouse de M. François Burette, auront lieu le lundi 6 mai, à 8 heures 1/2 en l'église de Vanhan ; (section de Wazemmes).

L'assemblée à la maison mortuaire rue Colbert 118.

La famille prie les personnes auxquelles par oubli, on n'aurait pas adressé de lettre, de faire part, de vouloir bien considérer le présent avis comme en tenant lieu. 2267.

### Commerce

New-York, 2 mai.  
Midling 23 3/4. Change sur France 4 62 1/2. Or 112 1/2. — A New-Orléans, low middling 140 50. — Recettes 6 jours 17,000 b. Expéditions pour Angleterre 20,000 b. France 3,000 b. Continent 2,000 b. Stock 276,000 b.

Liverpool, 3 mai.  
Ventes de la semaine 63,000 b., dont 46,000 b. pour la consommation et 9,000 b. pour l'exportation. — Stock 844,000 b., dont 343,000 b. Amérique, 247,000 b. Indes. 149,000 b. Brésil, 97,000 b. Méditerranée et 8,000 b. West-Indies. — En mer : Amérique 171,000 b. contre 230,000 b. l'an dernier. Indes et autres 296,000 b. contre 170,000 b. l'an dernier. — Ventes 10,000 b., prix soutenu.

Manchester, 3 mai.  
Sans changement notable dans les cours, le marché reste calme, avec demande limitée pour tissus et pour filés.

Résumé du marché du Havre du vendredi matin 26 avril au jeudi soir 2 mai.

Les affaires que nous avons laissées se calment, il y a huit jours, après une courte période d'activité relative, sont restées cette semaine, d'abord très-moquées, puis à peu près nulles depuis trois jours. La consommation, dont les plaintes continuent sur la même vente de ses produits, n'est pas encouragée à revenir au marché, et n'achète que pour ses plus pressants besoins. Malgré cette demande très languissante, nos prix ne varient pas sensiblement pour le disponible, ou bons cotons surtout, mais ils sont cependant plutôt en faveur des acheteurs.

Le livrable par navires n'a donné lieu qu'à quelques affaires suivantes : 900 b. Bengale fair par Isle of-Wight, départ de Calcutta du 20 décembre, à fr. 72 50, et 500 b. également fair, par même navire, à fr. 71 50 ; cette dernière transaction n'a pas figuré à la cote. Il n'est rien traité cette semaine en cotons d'Amérique, en Brésil et en Oomra à livrer, et les cours sont, par suite, purement nominaux.

A terme, il y a eu peu de mouvement ; on a fait cependant : Oomra mai à 99 fr. et à 98 30 ; Louisiane avril 134 50 et 135 fr. 50 par la position spéciale de ce mois, mai 135, mai et juin au même prix. mai-juin-juillet 135 50, juillet-août 136 50 et 136 fr. juillet 136 fr., juillet-août-septembre 136 et 135 50. Avec des ventes journalières de 10,000 b. (un seul jour 12,000 b.) Liverpool, que nous avions laissé en voie de baisse, s'est raffermi tant pour disponible que pour livrable. Des cotons d'Amérique de la récolte en terre, embarquements d'octobre et novembre, qu'on avait faits la semaine dernière à 9 3/4 d., ont été payés 10 d. ces jours-ci. Les arrivages sur le marché anglais vont jusqu'à présent pour cette semaine à 95,000 b., dont 47,000 b. Amérique et 24,000 b. Surate.

A Manchester, la demande a été très-limitée avec des prix plus faciles. Les petites concessions faites par les fabricants ne suffisaient pas pour ranimer les affaires.

Rien de nouveau des Etats-Unis, où les recettes roulent toujours sur des chiffres faibles, circonstances qui, ainsi que nous l'avons dit déjà, n'a plus la même importance. Les prix, comparés à ceux connus il y a huit jours, ont monté de 1/4 c. à New-York, et baissé de 1 fr. à New-Orléans.

Voici nos cours :

En disponible : Louisiane très-ordinaire 137 ; Oomra bon ordinaire 102/103 fr.

A livrer : Louisiane low middling en mer et en charge 137, nominal ; Oomra fair nouveau en mer et en charge 106 fr. nominal.

Paris-Journal vient d'acheter, au moment où elle allait être mise en vente, toute la première édition de *Hubagas*, il donne gratuitement ce volume grand in-8° de 250 pages, vendue MM. Michel Lévy frères devaient vendre 4 fr., à toute personne qui s'abonnera pour six mois et à ceux de ses abonnés dont l'abonnement n'a encore aux moins deux mois à courir qui et renouvelleront pour une nouvelle période de trois mois.

Un an, 40 fr. ; 6 mois, 22 fr. ; 3 mois, 12 fr. — rue Favart, 2, Paris.

(Pour les demandes de province, envoyer 50 centimes pour frais d'envoi et de poste.) 2271.

## Banque de Bruxelles

La Banque de Bruxelles possède immatriculées à son nom 3,000 ACTIONS DE LA BANQUE DE FRANCE Elle émet par voie de souscription publique ces actions sous forme de

30,000 certificats au porteur

Représentant chacun en toute propriété un DIXIÈME D'ACTION DE LA BANQUE DE FRANCE (JOUISSANCE JANVIER 1872.)

CONDITIONS DE LA SOUSCRIPTION :

En souscrivant. . . . . 50 fr. 25  
A la répartition le 20 mai. 158 25  
Le 20 juin. . . . . 100 »  
Le 20 juillet. . . . . 100 »

Total. . . . . 408 fr. 25

Avec faculté d'escompte à raison de 3 0/0 l'an. — Le dividende du premier semestre sera en déduction du dernier versement.

Le dernier dividende semestriel de la Banque de France a été de 200 fr. par action.

Le porteur de dix dixièmes aura toujours le droit de faire transférer à son nom une action de la Banque de France, en acquittant les frais de transfert.

La Banque de Bruxelles s'engage à laisser toutes immatriculées à son nom les inscriptions originales formant la garantie de la présente émission, jusqu'à concurrence des certificats au porteur en circulation.

Le revenu des certificats sera payable au porteur, à partir du jour de l'échéance du dividende, et sur la remise du coupon de la Banque de Bruxelles et dans les établissements de crédits qu'elle indiquera, dans les villes où la souscription a eu lieu.

La Banque de Bruxelles charge les maisons suédoises, en France, de recueillir les souscriptions pour son compte, et de les lui transmettre sans frais pour les souscripteurs :

A PARIS, BANQUE DE L'UNION FRANCO-BELGE, rue du Quatre-Septembre, 12 ;  
A LYON et MARSEILLE, Droche, Robin et Co ;  
A BORDEAUX, A. Lafargue et Co. — Henry Léon ;

A LILLE, la Société de Crédit du Nord ;  
A AMIENS, P. de Nerville, Ed. Duvette et Co.

La Souscription sera ouverte les lundis et mardis 6 et 7 Mai, de dix heures à trois heures.

**SOCIÉTÉ INDUSTRIELLE**  
BANQUE DE CREDIT ET D'EMISSION  
(ANONYME)  
Capital : 5,000,000 francs  
Siège social : 37, rue Tailbont, Paris

OPÉRATIONS DE LA SOCIÉTÉ :

Participation aux emprunts publics et émissions.

Prêts et avances sur titres. (Mêmes numéros conservés).

Paiements de tous coupons.

Placement permanent d'obligations et de titres avec toutes valeurs.

Achat et vente de toutes valeurs en Banque Opération de Bourse au comptant (à terme courtage officiel). Renseignements gratuits sur toutes valeurs françaises et étrangères.

Le Président du Conseil d'administration  
N. LEFÈVRE-DURVILLE, G. O. 2030

## MOIS DE MARIE

CONTEMPLATION  
SUR TRENTE MYSTÈRES  
DE LA  
VIE DE LA TRÈS-SAINTE-VIERGE  
Par le R. P. A. LEFÈVRE  
de la Compagnie de Jésus.

Un décret du 28 décembre 1870 autorise l'insertion dans le JOURNAL DE ROUBAIX des ANNONCES LÉGALES et JUDICIAIRES ET DES ACTES DE SOCIÉTÉ du département du Nord.

## ANNONCES

Etude de M<sup>e</sup> DUTHOIT, notaire à Roubaix, et de M<sup>e</sup> MONNIER, notaire à Douai.

Le lundi 6 mai 1872, à 3 heures de relevée, adjudication en l'étude de M<sup>e</sup> DUTHOIT, sise à Roubaix, 21, rue du Pays, de :

## HUIT MAISONS

à étage  
et 7 ares 61 centiares de fonds et terrain

Rue d'Italie (autrefois rue Impériale allant de la rue de Mouvaux à la rue du Fresnoy.

Cette propriété est vendue pour cause d'indivision.

L'adjudication se fera en totalité ou par lots.

S'adresser pour renseignements audit notaire DUTHOIT. 2271

Etude de M<sup>e</sup> TACQUET, notaire à Roubaix, rue de Lille, 13.

## A VENDRE

Le lundi 6 mai 1872, 2 heures de relevée, UNE BELLE MAISON

à étage  
sise à Roubaix, rue de la Fosse-aux-Chènes, 75, occupé par M. Delisse, cordonnier, loyer annuel 600 francs ; bail expirant le 1<sup>er</sup> novembre 1872. 2249

Etude de M<sup>e</sup> Ed. GENNEVOISE, notaire à Lille, rue de l'Hôpital-Militaire, 39, successeur de M<sup>e</sup> MEUNIER.

Le jeudi 23 mai, à 3 heures précises, M<sup>e</sup> GENNEVOISE adjudgera en son étude

## Maison de Campagne

avec grande et petite porte, 2 salons, 2 salles à manger, 8 chambres, cuisine, laverie, écurie et remise.

sise à Mons-en-Barvaux, route de Roubaix, 23.

Jardins anglais et potagers. — 2166 mètres.

Entrée en jouissance le 30 juin 1872, visible, sur un permis du notaire, les dimanche, lundi et jeudi

Pour plus de détails, voir les affiches. 2268

Etude de M<sup>e</sup> JULES REYNTJENS, notaire, résidant à Courtrai.

## Pour sortir d'indivision

VENTE PUBLIQUE

DE

Plusieurs jolies MAISONS

D'UN VASTE

MAGASIN

ET DE

Beaux TEBRAINS

le tout situé à Courtrai.

Premier lot

Une jolie Maison de maître, située à Courtrai, au nouveau quartier, ex-faubourg de Lille, marquée n<sup>o</sup> 546, avec 3 ares 81 centiares de fonds bâti et terrain.

Occupée en dernier lieu par Madame veuve Steyaint, actuellement vacante.

Mise à Prix, 25,000 fr.

Deuxième lot

Un beau Terrain avec constructions, situé comme dessus, d'une contenance de 2 ares 10 centiares

Mise à Prix, 6,000 fr.

Troisième lot

Un vaste Magasin avec 2 ares 32 centiares de fonds bâti et terrain, situé comme ci-dessus.

Mise à Prix, 6,000 fr.

Quatrième lot

Partie d'une maison avec 1 are 43 centiares de fonds bâti et terrain, situés comme ci-dessus.

Mise à Prix, 2,000 fr.

Cinquième lot

Autre partie de cette même maison, avec 1 are 71 centiares de fonds bâti et terrain.

Les adjudicataires des lots 1, 2, 3, 4 et 5 entreront dans la libre occupation de ces lots du jour des paiements du prix.

Mise à Prix, 2,000 fr.

Sixième lot

Une jolie maison de commerce, située comme dessus, au marché aux grains marquée numéro 26.

Occupée par M<sup>me</sup> Velghe-Vautent, au loyer annuel de 800 francs.

Mise à Prix, 16,020 fr.

Septième lot

Une autre jolie maison de commerce, située comme dessus à